Connaissez-vous l'Aide à la Recherche du Premier Emploi ? (ARPE)



Communiqué du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche
du 28/07/2016

Création de l'Aide à la recherche du premier emploi (ARPE) à la rent 2016

L'ARPE est destinée à accompagner financièrement la période d'insertion professionnelle qui sépare la sortie des études et l'accès premier emploi, pour les jeunes diplômés de moins de 28 ans disposant de faibles ressources.

A compter de la rentrée 2016, l'ARPE sera versée mensuellement pendant 4 mois aux jeunes diplômés qui bénéficiaient d'une bour cours de la dernière année de préparation du diplôme et qui entrent sur le marché du travail en situation d'inactivité à l'issue de leur formation

En savoir plus

JEUNES DIPLÔMÉS

(APPRENTIS, LYCÉENS PROFESSIONNELS ET TECHNOLOGIQUES, ÉTUDIANTS)

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE DE VOTRE 1ER EMPLOI



Vous disposez de peu de ressources ?

arpe

Vous pouvez bénéficier d'une aide à la recherche du premier emploi versée pendant 4 mois

N'ATTENDEZ PAS !

Vous avez 4 mois après la réussite à votre examen pour déposer votre demande

⊕ **Renseignez-vous vite sur www.gouvernement.fr/arpe**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE